Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260127-DEL_2026_04-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-04

Objet : Marché public – Validation devis – Travaux de fauchage pour l'année 2026

Le 27 janvier 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 13 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 13

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ, Marina JUBIN,

Romain GUILLET (arrivé à la délibération 2026-04 à 20h09),

Absents excusés : Maud HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Daniel MAILLARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Comme chaque année, la Commune fait appel à l'entreprise ETAR ENVIRONNEMENT pour les travaux de fauchage à réaliser sur notre voirie communale.

Ces travaux sont réalisés en deux passages et consiste à faucher les accotements, le dégagement des carrefours et le fauchage des chemins et autour du bassin de rétention. Le montant de la prestation est de 5 499 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de

- **VALIDER** le devis de l'entreprise ETAR ENVIRONNEMENT pour un montant TTC de 5 499 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

A La Landec, le 27 janvier 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Daniel MAILLARD

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC 22960 (Côtes d'Armor)